



Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) – SOP 2 : P180085

**AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 005 /ASMI/CEMAC/DPEMF/PHASAOC/SPM/2024**

Nom de l'institution : **COMMISSION DE LA CEMAC**

Nom du Projet : **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) – SOP 2**

Intitulé des missions des Consultants : **Recrutement d'un cabinet d'architecture en charge de la réalisation des études topographiques et géotechniques, l'Avant-Projet Sommaire (APS), la réalisation des études architecturales et techniques, l'Avant-Projet Détaillé (APD) et le document d'Appel d'Offres pour la réhabilitation et extension des bâtiments existants de l'ISSEA à Yaoundé.**

Don IDA Numéro : **E2220-3W**

Numéro d'Identification du Projet **P180085**

Référence : **Plan de Passation des Marchés du PHASAOC – SOP 2.**

Mai 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique sous régional, la Commission de la CEMAC a sollicité et obtenu un don de la Banque mondiale à travers la mise en place du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC).

Le PHASAOC vise à apporter une assistance aux pays et aux organismes régionaux participant au projet à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à l'adoption des normes internationales et la production des sources de données et des indicateurs les plus critiques pour le suivi-évaluation des programmes de développement nationaux et internationaux. Au-delà de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine. Le projet met également l'accent sur les réformes institutionnelles (pour améliorer la coordination du Système Statistique National) tout en renforçant la capacité à améliorer la qualité, l'accessibilité et la diffusion des données collectées.

La mise en œuvre du volet CEMAC du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC-SOP2) vise à renforcer la coordination et l'harmonisation de la production des statistiques de qualité. À terme le projet doit permettre l'amélioration de l'Indicateur de Performance Statistique (IPS) des pays participants, l'accompagnement de certains d'entre eux à souscrire à la norme spéciale de diffusion des données du FMI, le renforcement des écoles de statistiques et le nombre de professionnels formés et l'adoption des méthodes émergentes dans le domaine des statistiques (enquêtes téléphoniques, imagerie satellitaire, etc.). Les activités à mener portent sur les 4 composantes suivantes : l'Harmonisation et production de statistiques de base en utilisant les normes internationales de qualité des données (**Composante 1**) ; Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données (**composante 2**) ; Construction, mise à niveau et modernisation de l'infrastructure physique (**composante 3**) et (iv) Gestion et évaluation de projet (**Composante 4**).

Dans le cadre de la composante 3, le projet soutiendra la Construction, l'amélioration et la modernisation de l'infrastructure physique (construction siège, école, logiciels et matériels informatiques, etc.)

Sous-composante 3.1 : Construction et amélioration de l'infrastructure de certains bureaux nationaux de statistiques (BNS) et écoles régionales de statistiques ;

Sous-composante 3.2 : Modernisation des TIC et de l'infrastructure statistique des ONS et des écoles de statistique.

Le projet prévoit de soutenir l'ISSEA en réhabilitant ses bâtiments existants à Yaoundé et en les étendant avec une extension pour inclure l'Ecole Doctorale avec des nouvelles salles de classe, un nouveau laboratoire informatique (Data Center), un centre multimédias et les bureaux. Cela comprendra également l'ameublement et équipement de ces bâtiments avec du mobilier et une infrastructure informatique.

Conformément aux engagements climatiques du cadre du projet, cette activité comprend la construction, la réhabilitation et la modernisation d'infrastructures résistantes au climat y compris la construction de structures résistantes aux inondations et aux chaleurs extrêmes et pour une consommation d'énergie plus faible y compris l'utilisation de matériaux de

construction avec de faibles émissions de gaz à effet de serre (GHC) , la construction de structures de bâtiments pour une efficacité énergétique élevée et l'ajout de sources d'énergie renouvelables sur le site.

Pour prendre en compte ces aspects climatiques, le cadre de référence à suivre est le système de certification des bâtiments écologiques de la Société financière internationale (SFI) (*Excellence in Design for Greater Efficiencies*, [EDGE]) qui vise à rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan des ressources.

L'ISSEA, a signé une convention avec la Commission de la CEMAC qui s'en chargera de la mise en œuvre, de l'exécution et la gestion de ce projet.

A ce titre, la Commission de la CEMAC conformément à la disposition de la Convention de mise en œuvre concernant la composante 3, cherche à recruter un Cabinet d'architecture dont le profil correspondrait aux qualifications et aptitudes décrites ci – dessous en vue de réaliser les Etudes Architecturales et Techniques relatives à la construction.

2. OBJETS DES TDR

L'objet de la mission est de réaliser les prestations de maîtrise d'œuvre, les études architecturales et techniques pour la réhabilitation et l'extension des bâtiments existants de l'ISSEA à Yaoundé ainsi que la supervision de ses travaux.

Le cabinet d'architecture réalisera sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions et cahier de charges qui lui sont données par le Maître d'Ouvrage concernant :

- Le programme du projet, le montant des sommes allouées au projet ainsi que les priorités dans l'exécution des travaux ;
- Le programme des travaux et leurs modalités d'exécution.
- Les normes à suivre y compris les normes de sécurité, accessibilité, normes et recommandations à suivre à être certifiées sur EDGE.

3. OBJECTIF SPECIFIQUE DE LA MISSION

Pour le Projet, le cabinet d'architecture (la maîtrise d'œuvre) comporte les prestations suivantes:

- Reprise des études topographiques et géotechniques ;
- Préparation de l'avant-projet sommaire (APS)
- Réalisation des études architecturales et techniques, avant-projet détaillé (APD)
- Dossier d'exécution ;
- Finalisation du document d'appel d'offres
- Assistance à la sélection des entreprises ;
- Contrôle et surveillance des travaux.

Les prestations seront réalisées en deux phases intitulées comme suit :

- PHASE 1 : Etudes architecturales et techniques pour la réhabilitation et extension des bâtiments existants de l'ISSEA à Yaoundé
- PHASES 2 : Supervision des travaux de réhabilitation et d'extension

La phase 1 constitue la tranche ferme et la seconde phase constitue une tranche conditionnelle à déclencher selon le niveau de satisfaction du Maître d'ouvrage.
Ces TDR ne concernent que la phase 1 du projet.

3.1. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE LA PHASE 1 (TRANCHE FERME)

3.1.1. Description du site et programme de construction

Localisation – description du site et du projet de construction

Dans le cadre de ses activités de réhabilitation et d'extension, l'ISSEA prévoit d'ajouter des salles de classe, un nouveau laboratoire informatique (Data center), un centre multimédia, et d'autres infrastructures. Le campus est situé au centre de Yaoundé, à proximité du Centre Pasteur de Yaoundé. Il est délimité par l'École des infirmiers de l'Université Catholique à gauche, par l'école des sourds-muets à droite, et le bois saint Anastasia à l'arrière.

Les coordonnées géographiques du site sont présentées dans les tableaux et les images ci-dessous. Pour les images du site, elles sont disponibles dans les termes de référence et peuvent être confirmées lors de la visite du site.

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DE L'ISSEA COORDONNEES UTM
Easting: 779091.5, Northing: 428336.8, Zone: 32N, North of Equator

Lien Google Maps Localisation ISSEA :
https://maps.google.com/?q=3.871498,11.513019&ll=3.871498,11.513019&z=19

Les différents besoins en infrastructures seront discutés plus en détail lors de l'étape de conception préliminaire.

3.1.2. Exigence Souhaitées Pour Les Aménagements

Architecture

La conception de la réhabilitation doit prendre en compte l'efficacité de l'espace et de son utilisation. Les espaces publics ou de circulation ne doivent pas représenter plus de 20 % de l'espace de bureau total. Les bureaux doivent être compacts, tout en étant plus efficaces dans leur utilisation de l'espace de bureau.

Certification EDGE pour l'efficacité des coûts et la durabilité

Les activités de réhabilitation doivent obtenir la certification préliminaire EDGE pour les bâtiments écologiques. Par conséquent, le processus de certification doit être effectué à l'étape de l'APS.

L'EDGE (*Excellence in Design for Greater Efficiencies*) est un système de certification de bâtiments verts reconnu internationalement. Il certifie les bâtiments qui réalisent une réduction minimale de 20 % de la consommation d'énergie et d'eau, ainsi que de l'énergie incorporée dans les matériaux de construction, par rapport à la construction traditionnelle.

La conception devrait prendre en compte les restrictions du site ainsi que les opportunités et avantages du site. Son microclimat, le risque d'inondation ou de chaleur extrême, et devrait

considérer la direction du vent, du soleil, la topographie, etc., pour aider à informer la conception du projet.

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Les bâtiments existants doivent offrir un accès aisé aux personnes handicapées et avoir des installations leur facilitant l'utilisation. Par conséquent, les entrées pour les personnes doivent avoir une rampe et une main courante, et toutes les zones piétonnes, y compris les escaliers, doivent être équipées de rampes. Toutes les toilettes doivent avoir au moins un WC PMR à chaque étage et prévoit les toilettes séparées pour les femmes et un bon éclairage.

De plus, le complexe de bâtiments doit avoir une signalisation appropriée dans l'ensemble de ses locaux et doit être facilement navigable. Les zones du bâtiment doivent être désignées à l'étape de conception (espaces administratifs, espaces salles d'enseignement). Les espaces publics doivent être facilement accessibles au grand public, tandis que les zones calmes ou (zones de travail) doivent également être conçues en conséquence.

Sécurité

Des dispositifs de sécurité devraient être mise en place pour protéger le périmètre du complexe. L'entrée doit avoir un examen préalable adéquat. L'accès des piétons et des véhicules doit être contrôlé de manière appropriée. L'entrée de l'immeuble devra facilement permettre pour la prospection des visiteurs et la circulation interne devrait permettre un contrôle facile de la circulation des visiteurs. Les espaces qui doivent être accessibles au public doivent être séparés des autres zones.

Système de construction

Le système de construction devra être approprié pour la hauteur et la masse du bâtiment. Le calcul de la structure sera basé sur les conditions sismiques pertinentes et la nature du sol et Les conclusions du rapport géotechnique et des tests de sol.

Le projet doit prendre en compte l'utilisation d'une grille structurelle de 1,5 mètre pour aider à modulariser la conception et simplifier la conception et la construction des bâtiments. Le système de construction doit être simple et rentable.

Les équipements techniques du bâtiment

Tous les équipements achetés pour le fonctionnement du complexe de bâtiments doivent être certifiés EDGE pour les bâtiments verts. Cela inclut la spécification des centres de données, l'utilisation de générateurs et l'utilisation du système de climatisation central. Lorsque cela est possible, le projet doit utiliser des moyens durables d'électricité, y compris un système de secours à énergie solaire pour les bâtiments, et l'utilisation de systèmes naturels ou vernaculaires pour éliminer la chaleur extrême de l'intérieur des bâtiments existant.

Aménagement Paysager

L'aménagement paysager doit assurer un drainage adéquat, améliorer la sécurité du bâtiment et fournir un environnement harmonieux pour le public et le personnel.

Stockage et l'archivage

Les bâtiments doivent disposer de suffisamment d'espace pour les différents types d'archives et de stockage nécessaires. Ces espaces de stockage doivent être bien ventilés et bien aérés. Ceux-ci incluent :

Équipement actif : Matériel d'enquête utilisé mais retourné après la fin d'une enquête. (Tablettes, poids, stylos, crayons, vêtements, casquettes, etc.)

Équipement inactif : Matériel qui n'est pas jeté mais qui n'est plus utilisable (pneus de voiture, pièces de voiture, bureaux, ordinateurs, etc.) jusqu'à ce qu'il soit éliminé de manière appropriée.
Archives actives : Documents qui doivent être temporairement archivés avant d'être éliminés.
Archives inactives : Documents qui ne sont pas éliminés en raison de leur importance et qui doivent être archivés de manière appropriée pendant un certain nombre d'années.

Le local informatique

Les bâtiments ISSEA doivent au moins avoir une salle informatique avec des nouvelles technologies. Cette salle devra être équipée et maintenue de façon à protéger les équipements qu'elle héberge contre les différents facteurs de risque physique (feu, eau, poussière, température, humidité).

Les installations du bâtiment devraient également inclure un centre multimédia et un laboratoire informatique (data center), qui sont des installations de pointe pour que les étudiants puissent apprendre et effectuer des recherches sur les nouvelles technologies liées aux données et aux statistiques.

3.1.3. L'avant-Projet Sommaire

Sur la base des esquisses validées par le maître d'ouvrage, les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :

- Réaliser des études géotechniques sur le site et effectuer des tests de sol pour informer la conception et l'extension des bâtiments. .
- Mener une évaluation des besoins en discutant avec l'ISSEA.
- Fournir un programme détaillé du nombre d'utilisateurs et du nombre de bureaux, salles de classes, etc y compris leurs fonctions.
- De préciser la composition générale en plan et en volume ;
- D'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;
- de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
- de préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
- D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.

Reprise des études topographiques et géotechnique du site :

- Effectuer le levé topographique du nouveau site, délimiter celui-ci, réaliser les sondages géotechniques pour la détermination de la portance du sol.

Livrables :

- Rapport d'avant-projet sommaire

Les pièces écrites

- Description du site : Un aperçu de l'emplacement, y compris la topographie, les structures existantes et les caractéristiques géologiques visibles.
- Méthodes d'investigation sur le terrain : Détails sur les techniques utilisées pour recueillir des données, telles que les forages, les tranchées d'essai et les levés géophysiques.
- Essais en laboratoire : Résultats des tests effectués sur des échantillons de sol et de roche pour déterminer leurs propriétés physiques et mécaniques, comme l'analyse

granulométrique, les limites d'Atterberg, les tests de compactage et les tests de résistance au cisaillement.

- Propriétés des sols et des roches : Une description détaillée des types de sols et de roches trouvés sur le site, y compris leurs classifications et caractéristiques telles que la densité, la porosité, la perméabilité et la résistance.
- Conditions de la nappe phréatique : Informations sur le niveau de la nappe phréatique, les variations saisonnières et les impacts potentiels sur le projet.
- Analyse géotechnique : Évaluation des données collectées pour fournir des informations sur le comportement géotechnique du site, y compris des évaluations de la capacité portante du sol, du potentiel de tassement et de la stabilité des pentes.
- Recommandations techniques : Conseils spécifiques sur la conception des fondations, les méthodes de construction et les techniques d'amélioration du sol nécessaires.
- Note de présentation du plan architectural ; une notice descriptive et justificative du choix technique de la solution d'ensemble préconisée ;
- Description sommaire des travaux de cette solution d'ensemble préconisée ;
- Estimation sommaire des coûts ;

Les pièces graphiques

- plan d'aménagement d'ensemble (1/200e)
- plan de masse (1/200e)
- plans de niveau ;
- les vues en élévation sur les façades : principale, postérieure et pignons ;
- les coupes verticales ; et coupes sur les éléments particuliers
- (Escaliers, acrotères).
- plan de toitures et terrasses indiquant l'évacuation des eaux pluviales ;
- tous les plans et coupes nécessaires à la bonne compréhension du parti architectural et technique du projet.
- Les plans porteront en outre l'indicatif des surfaces utiles ainsi que des dégagements.
- Le Maître d'œuvre tiendra également compte, dans l'évaluation des coûts, de tous les aménagements pour la circulation et le stationnement à l'intérieur du complexe.

Le cabinet d'architecture effectuera toutes les modifications demandées par le Maître d'ouvrage avant l'approbation finale de l'APS.

À ce stade, le processus de certification EDGE devrait commencer afin que le cabinet d'architecture travaille en étroite collaboration avec l'expert EDGE pour s'assurer que toute la conception et les équipements du bâtiment sont conformes à la certification des bâtiments verts EDGE. Par conséquent, le processus devrait débiter le plus tôt possible.

3.1.4. Avant-Projet Détaillé

Après approbation de l'avant-projet sommaire par le Maître d'ouvrage, le cabinet d'architecture entreprendra l'établissement de l'avant-projet détaillé (APD) avec comme objectifs :

- De déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- D'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;

- De définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme.

Ces études permettront d'approfondir les solutions d'ensemble au niveau des ouvrages considérés, la présentation des choix techniques (mémoire technique définissant les spécificités des ouvrages, la nature des matériaux proposés et la justification des solutions proposées) ainsi que l'établissement d'une estimation détaillée des dépenses d'exécution. Elles portent sur les éléments suivants :

- L'interprétation des données complémentaires recueillies,
- L'appréciation des résultats des reconnaissances complémentaires et l'application des règlements en vigueur,
- les principes de construction des ouvrages et leur dimensionnement,
- les principes de coordination et d'équipement des réseaux et autres corps d'état,
- la nature et la qualité des matériaux et matériels à employer compte tenu des standards d'occupation et d'utilisation à obtenir,
- les modalités générales et les délais d'exécution.
- L'établissement sur la base des recherches et études de détails précitées de l'APD devant permettre d'arrêter les options techniques et financières des ouvrages.

Certificat préliminaire EDGE

Le cabinet d'architecture travaillera en étroite collaboration avec le fournisseur de certification des bâtiments verts EDGE pour s'assurer que la conception et la documentation sont conformes à EDGE. Le projet doit déjà être certifié EDGE avant la soumission de l'APD.

Etudes géotechniques (en fonction des changements qui seront apportés sur les bâtiments, s'il n'y a pas de changement dans ce domaine, alors cette section n'est pas pertinente)

Sur la base des études réalisées par le laboratoire, le cabinet d'architecture affinera la caractérisation des sols. Il fournit le type de fondations, la profondeur et la portance du terrain sur la base des plans de permis de construire.

L'étude devra définir en détail chaque fondation, sa profondeur et la vérification de la portance du terrain sur la base des descentes de charge du bureau d'étude structure (béton armé ou charpente métallique par exemple).

Etude hydrologique et d'assainissement (en fonction des changements qui seront apportés sur les bâtiments, s'il n'y a pas de changement dans ce domaine, alors cette section n'est pas pertinente)

Le cabinet d'architecture procédera à un examen hydrologique de l'ensemble de la superficie intéressée par les aménagements. Il fera l'état des lieux sur le terrain ainsi qu'une étude des bassins versants. Il déterminera les débits de crue et leurs caractéristiques de façon à préciser les types d'ouvrages à construire ainsi que leurs débouchés.

L'étude d'assainissement s'appuiera sur les caractéristiques du réseau existant et les débits du projet à évacuer. En tout état de cause, le cabinet devra s'assurer que le réseau présente dans son ensemble une capacité suffisante pour évacuer les débits jusqu'au point de rejet. Le cabinet d'architecture devra également s'assurer que les exutoires peuvent recevoir les eaux provenant

du système d'assainissement de la route. Il proposera, si nécessaire, un aménagement approprié des exutoires.

Pour l'assainissement en eaux usées, le cabinet fera les investigations nécessaires sur les réseaux existants et fera les propositions pertinentes le cas contraire.

Etudes de structure (en fonction des changements qui seront apportés sur les bâtiments, s'il n'y a pas de changement dans ce domaine, alors cette section n'est pas pertinente)

Le cabinet d'architecture sera chargé de réaliser l'analyse structurelle des bâtiments afin de garantir leur stabilité à construire et de répondre aux caractéristiques de résistance, de rigidité et à la sécurité et également elle doit anticiper sur les déformations de la structure.

L'étude doit fournir l'ensemble des informations permettant de dimensionner tous les éléments porteurs de la structure du bâtiment et les détails sur le comportement du bâtiment face aux effets de charges qui lui sont appliqués. A cet effet, il doit :

- analyser le comportement de la structure face aux effets des charges (verticales, horizontales, etc.) ;
- calculer et dimensionner les éléments porteurs du bâtiment ;
- fournir une étude détaillée de la structure et les différents plans d'exécution de la structure du bâtiment (les dispositions constructives de ferrailage des éléments) ;
- présenter les notes de calcul de dimensionnement des bâtiments ;
- produire le rapport de l'étude structurelle des bâtiments.

L'atteinte satisfaisante des objectifs ci-dessus constitue l'essentiel des résultats attendus.

Avant-métré et devis estimatif

Le cabinet d'architecture établira un avant-métré détaillé des différents postes de travaux. Le cadre du détail estimatif sera proposé par le cabinet à l'approbation du Maître d'Ouvrage. Le cabinet établira les sous-détails de prix, les bordereaux de prix avec les quantitatifs et indication des prix unitaires.

- Entretien et maintenance des infrastructures et des installations
- Elaboration d'un programme, d'un plan d'investissement et d'un plan de suivi pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des installations. Il s'agira de :
- identifier et évaluer l'ensemble des besoins en termes d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements existants ;
- faire l'estimation financière des besoins d'entretien et proposer un programme pluriannuel d'entretien, de maintenance courante des infrastructures et des équipements du bâtiment existant ;
- faire l'inventaire de tous les biens et élaborer un plan de gestion du patrimoine ;
- élaborer un plan d'entretien et de maintenance avec un plan de suivi et la gestion des infrastructures et équipements des bâtiments.

Contenu du rapport avant-projet définitif (APD)

Il est à remettre au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours calendriers après la réunion de cadrage tenue avec le bureau d'études et devrait contenir :

- une étude technique détaillée de la variante retenue à l'avant-projet sommaire ;
- les plans de niveaux coupes et façades définitifs pour la construction sur site ;
- une notice descriptive et justificative du choix technique de la solution d'ensemble retenue après concertation avec l'ISSEA et ses partenaires ;

- Etudes techniques détaillées et une description des travaux par corps d'état : électricité, plomberie, climatisation, systèmes de commande, systèmes de vidéosurveillance ;
- un rapport d'études de sécurité et plan de sécurité incendie ;
- un rapport hydrologique et hydraulique ;
- un rapport géotechnique y compris les différents sondages;
- une note sur l'organisation des travaux ;
- une note sur la stratégie d'allotissement, la programmation et le chronogramme détaillé des travaux ;
- un avant métré détaillé de tous les corps d'état ;
- un devis confidentiel ;
- un devis descriptifs et spécifications techniques ;
- un planning détaillé des travaux et la matrices des exigences de performance ;
- un plan de gestion environnemental ;
- note de présentation ;
- descriptions de l'état des lieux ;
- une notice descriptive et justificative du choix technique de la solution d'ensemble préconisée ;
- description sommaire des travaux de cette solution d'ensemble préconisée;
- estimation sommaire des coûts ;

Livrables :

Les pièces écrites ;

- Un dossier de pièces écrites composé de :
- Cahier des prescriptions techniques particulières ;
- Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Cadre du devis quantitatif et estimatif.
- Une estimation confidentielle des travaux.

Pièces graphiques :

- Plans d'architecture (plan de situation, plan de masse, vue en plan, façades, coupes, détails de menuiserie...);
- Plans d'exécution (coffrage des fondations et des planchers, plans des lots techniques, détails d'exécution, plan de toiture, ...) visé par un bureau de contrôle agréé.
- Plans d'électricité (Courants forts et faibles)
- Plans de Fluides (Plomberie Sanitaire).
- Rapport final de levé topographique
- Permis de construire et permis de construire

- Projets de dessins architecturaux
- Plan général d'implantation du site, échelle 1:500
- Plan détaillé d'implantation du bâtiment, échelle 1:100
- Horaire des portes et fenêtres
- Plan d'agrégation pour chaque étage, échelle 1:100
- Plan du site, échelle.1:200

- Plans d'étage, échelle 1;50
 - Plans de plafond, échelle 1 :50
 - Plan de toiture, échelle 1;50
 - Sections, échelle 1;50
 - Élévations, échelle 1;50
 - Détails architecturaux, échelle 1:20, 1:10, 1:5
 - Plan de plafond
 - Dessins de lutte contre l'incendie
 - Planification de la fenêtre
 - Horaire des portes
 - Horaire des meubles
 - Calendrier des finitions
 - Horaire des couleurs -
 - Dessins de conception architecturale détaillés (@ échelle 1:20) montrant les détails de construction
 - Aménagement paysager extérieur et design de mobilier -
 - Dessins d'atelier (escaliers, meubles, portails, etc.)
 - Spécifications complètes
-
- Projet de conception structurelle
 - Plans de fondation, échelle 1;50
 - Dalles pour chaque étage, échelle 1:50
 - Renforcement des poutres, échelle 1:50
 - Échelle des escaliers 1:20
 - Détails structurels, échelles 1:20, 1:10. 1:5
 - Horaires de flexion des barres
 - Colonnes et escaliers.
 - Plans du toit
-
- Projet de conception sanitaire
 - Plan du site, échelles 1:500 ou 1:200
 - Diagramme de montage et plan de distribution, échelle 1:100 pour la topologie
 - Disposition du système d'eau et d'assainissement, échelle 1:50
 - Dessins détaillés pour les objets spéciaux, échelle 1:20, 1:50, 1:1
 - Site de drainage et fosse septique
 - Diagrammes de montage pour tous les étages
 - Système de distribution d'eau.
 - Horaire des installations sanitaires
-
- Projet de conception électrique
 - Tous les plans en SC1; 50
 - Détails des travaux électriques et électriques

- Calendrier des appareils électriques et de l'appareillage de commutation
 - Plan du site, échelles 1:500 ou 1:200
 - Plans de distribution électrique et de systèmes téléphoniques, échelle 1:50
 - Plans de câblage électrique pour les aires communes, échelle 1:100
 - Conduits de câbles électriques et téléphoniques pour les parties communes, échelle 1:100
 - Horaire des rencontres
 - Plan Foudre de site
 - Système de réseau, lignes téléphoniques pour tous les étages.
-
- Plan de situation général à l'échelle au. 1/1000ème,
 - Plan de situation de chaque équipement à l'échelle au. 1/1000ème,
 - Plans d'exécution d'architecture pour tous les niveaux, les coupes, les façades
 - Plans d'exécutions des salles techniques devant recevoir des équipements particuliers : ces plans feront ressortir les représentations graphiques 2D/3D des futurs équipements et des simulations de positionnement ou d'aménagement afin de s'assurer qu'ils s'imbriqueront parfaitement aux les installations prévues.
 - Plans de détail d'architecture
 - Plans de signalétique
 - Plans de revêtements, de calepinage et de scellement
 - Plans d'installation électrique et informatique ;
 - Plans de plomberie ;
 - Plans de sécurité incendie ;
 - Plans des aménagements extérieurs ;
 - Plans de détail et du mobilier préconisé par l'architecte.
 - maquette numérique 3D avec un rendu photoréaliste de l'architecture intérieure et extérieure. La maquette numérique doit être au format standard avec toutes les données de compréhension de la conception.

Les prescriptions techniques pour les études techniques se résument principalement à la structure du bâtiment qui sera proposé par l'architecte et aux études et spécifications des lots techniques.

Il s'agira d'élaborer les pièces graphiques des lots génie civil et des lots techniques (plans d'exécutions) ainsi que les pièces écrites y afférentes (descriptifs) nécessaires à réalisation des travaux. L'élaboration des plans de détails d'ingénierie (génie civil et lots techniques) et les descriptifs des prestations à réaliser se fera conformément aux plans d'architectures validés.

Les plans attendus à cette étape des études seront :

Terrassement Généraux / Assainissement / VRD :

Plans de terrassement généraux sur fond de plan de masse ; Plans de nivellement ; Plan de revêtement des surfaces sur fond de plan de masse ; Note de calcul des bassins versant et des débits d'évacuation des eaux pluviales ; Plans d'adduction, de drainage et d'assainissement EP-EV/EU (tracés des canalisations enterrées avec les principaux diamètres et niveaux) sur fond de plan de masse

Gros-Œuvre : Plans de coffrage et de ferrailage des fondations et des ouvrages d'infrastructure; Plans de coffrages des ouvrages en superstructures incluant axes, trames, joints de dilatation et de fractionnement ; Plans de coffrages et de ferrailage des planchers ; Coupes et détails significatifs ; Note de calcul béton armé ; Nomenclatures des aciers.

Étanchéité : Plans de drainage de la toiture-terrasse avec indication des joints de dilatation et de fractionnement, des diamètres des évacuations des eaux pluviales ; Coupes sur les toitures-terrasses précisant la composition du complexe d'étanchéité en partie courante et des points singuliers (reliefs, joints de dilatation et de fractionnement, pénétrations diverses, évacuations d'eau pluviales)

Charpente Couverture : Note de calculs des charpentes, Plans de coffrage et de ferrailage des fondations, Plans de structure des charpentes

- Plomberie Sanitaire / Réseau Incendie : Plans de niveau avec indication de l'emplacement des équipements et des canalisations
- Climatisation / Ventilation : Le Bilan thermique des bâtiments ; Plan de situations des équipements avec le réseau de canalisation ou gainage
- Énergie solaire : Le plan d'installation des panneaux solaires ; Les schémas unifilaires de distribution de l'énergie solaire.
- Electricité / Courants Forts et Electricité / Courants Faibles : Le bilan de puissance ; Le plan général de distribution sur fond de plan de masse, Le schéma unifilaire de l'architecture général de distribution, Les plans d'implantation des tableaux et appareillages sur fond des plans de niveau, Les schémas unifilaires des tableaux et coffrets.
- Sécurité incendie : Les plans de détection et de signalisation d'incendie ; Le plan de désenfumage.
- Un avant-projet définitif intégrant les remarques de l'équipe du projet, à remettre au plus tard dix (10) jours après la réception des remarques.

3.1.5. Préparation Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Après approbation de l'APD, par le maître d'ouvrage, le cabinet d'architecture établira, toutes les pièces nécessaires pour constituer le DAO.

Le DAO comprenant les éléments ci-dessous énumérés, devra être approuvé par le maître d'ouvrage et fourni en dix exemplaires ; il devra également être remis au maître d'ouvrage un support CD contenant les fichiers des pièces écrites.

Le DAO qui sera transmis au maître d'ouvrage comprendra :

- un devis quantitatif et estimatifs de tous les travaux ;
- un cadre de la décomposition du prix global ;
- un devis estimatif des travaux ;
- un planning des travaux ;
- les plans, dessins, notes techniques de pré dimensionnement ;

Les pièces administratives du DAO suivant un dossier type qui sera fourni par le Maître d'ouvrage.

Le maître d'œuvre devra éventuellement fournir au maître d'ouvrage toutes autres pièces nécessaires pour la compréhension du DAO et les détails qui se révéleraient nécessaires pour

la bonne exécution des travaux. De façon détaillée, le DAO devra comprendre les éléments suivants :

- Les pièces écrites communes aux allotissements retenus
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier de Gestion Environnemental et du plan de suivi,
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) comprenant un descriptif des travaux détaillés par lot (voirie, eau potable, électricité etc.), les spécifications et mode d'exécution des ouvrages,
- Les notes de calcul nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- Le Bordereau des Prix Unitaires,
- Le Sous Détail des Prix Unitaires,
- Le Devis Quantitatif des travaux,
- Plan du mouvement des terres, cubatures,
- Rapports des essais géotechniques effectués par le Laboratoire extérieur
- Le listing des points de polygonation (X, Y, Z),
- Le Devis Estimatif des travaux,
- L'Echéancier Prévisionnel des Engagements Financiers,
- Le Planning général des Travaux :
- Le schéma de l'organisation du chantier avec l'organigramme faisant ressortir les besoins en personnel d'encadrement,
- La liste du matériel et équipements requis pour la réalisation des travaux.

Les pièces graphiques et plans

D'une manière générale les pièces graphiques seront constituées des plans et détails d'exécution des ouvrages projetés en APD et de toutes les indications nécessaires pour les travaux. En particulier pour chacun des volets suivants le DAO devra comprendre au minimum les pièces graphiques suivantes :

- Gros œuvre et second œuvre du Bâtiment
- Le Maître d'œuvre fournira tous documents utiles à la compréhension et à l'évaluation des ouvrages en superstructures et infrastructures à savoir, au minimum :
- Plan de situation général à l'échelle au. 1/5000ème,
- Plan de situation de chaque équipement collectif à l'échelle au. 1/5000ème,
- Plans de masse (espaces publics et équipements collectifs), à l'échelle au. 1/500ème, et à l'échelle au. 1/200ème,
- Plans des niveaux construits (coffrage, ferrailage) à l'échelle au. 1/50ème,
- Toutes les coupes et les élévations pour le gros œuvre (maçonnerie, coffrage et ferrailage) et le second œuvre (menuiseries, électricité, plomberie et sanitaires, etc.) à l'échelle au. 1/50ème,
- Plans des lots techniques (électricité, plomberie et sanitaires, etc.) à l'échelle au. 1/50ème,
- Plans de détails si nécessaires à l'échelle au. 1/20ème,
- Devis descriptif détaillé tous corps d'état avec la définition des prix unitaires,
- Cadre quantitatif détaillé tous corps d'état avec la décomposition des prix unitaires.

- Autres aménagement intérieur (Voiries et stationnement)
- Plan de situation faisant ressortir les voies à construire et les aménagements intérieurs à l'échelle au 1/1000ème,
- Plans d'ensemble comprenant les courbes de niveau à équidistance suffisante à l'échelle au 1/1000ème,
- Plans de la polygonale de base à l'échelle au 1/1000ème,
- Plans d'assainissement et de drainage des eaux pluviales y compris représentation des bassins versants à l'échelle au. 1/500ème,
- Plans des ouvrages annexes (assainissement, drainage, protection de talus, galerie pour réseaux divers),
- Plans des voiries et des réseaux divers in situ et hors site à l'échelle au. 1/500ème,
- Plans de signalisation horizontale, verticale et d'aménagement en matière de sécurité,
- Tous documents qui se révéleraient nécessaires en cours d'exécution des travaux,
- Le listing des calculs géométriques de projet (coordonnées d'axe et en travers en X, Y, Z).
- Le Maître d'œuvre devra prévoir, dans le DAO, la gestion des interfaces avec les entreprises en charge des autres corps de travaux.
- La version provisoire sera fournie en dix (10) exemplaires papier plus un support électronique. Le DAO final approuvé sera édité par le Maître d'œuvre et remis à l'ISSEA, en trente (30) exemplaires sur papier ; un tirage sur support reproductible, une copie sur support électronique (format Word pour le texte et au format DXF pour les plans et cartes, AUTOCAD ou BIM ou REVIT pour la maquette numérique BIM).
- Assistance a la sélection des entreprises
- Le cabinet d'architecture assistera le maître d'ouvrage tout le long du processus de sélection des entreprises (ouvertures des plis, évaluation et analyse des offres).

4. PROFIL DU CABINET D'ARCHITECTURE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE A MOBILISER

Le Cabinet d'architecte doit être un cabinet agréé auprès d'un organisme national ou international de l'ordre des architectes et disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation des projets similaires.

Ce cabinet devra mobiliser une équipe de projet comprenant, au minimum, le personnel clé suivant :

Architecte Principal (Chef de l'équipe)

- Représentant du Maître d'œuvre, qui sera directement responsable de la qualité des prestations, de la coordination et de la supervision des experts et, d'une manière générale, de toutes les activités objet des présents Termes de Référence.
- Qualification académique : Un architecte de niveau BAC+5 ayant des compétences professionnelles et techniques dans le domaine du bâtiment.
- Expérience professionnelle : Au moins huit (10) ans d'expérience et avoir réalisé au moins deux (02) projets similaires.
- La certification EDGE est vivement souhaitée ;

Un Ingénieur Génie Civil :

- Qualification académique : Un Ingénieur Génie Civil ou Ingénieur Structures Bâtiment de niveau BAC+5 ayant des compétences professionnelles et techniques dans le domaine du bâtiment.
- Expérience professionnelle : Au moins huit (08) ans d'expérience et avoir réalisé au moins deux (02) projets similaires en calculs structures bâtiment.

Un Technicien Supérieur en Architecture ou Ingénieur des Travaux en Génie Civil :

- Qualification académique : Technicien Supérieur en Architecture ou Ingénieur de travaux en Génie Civil de niveau BAC + 3 au moins ;
- Expérience professionnelle : Au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine du bâtiment et avoir réalisé au moins deux (02) références dans les études architecturales pour bâtiments.

Un dessinateur projecteur en bâtiment pour l'établissement des plans sous la supervision du chef de projet.

- Qualification - Être titulaire d'un diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en génie civil option dessin bâtiment ou équivalent ;
- Expérience professionnelle - Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine du dessin en bâtiment de travaux de construction;
- Il est souhaité que le dessinateur- projecteur en bâtiment connaisse la géométrie en 3 D (perspective et descriptive), les matériaux et les techniques employés dans la construction, les règlementations et les normes en vigueur. - Le dessinateur-projecteur en bâtiment doit aussi faire preuve d'une excellente perception de l'espace, de méthode et de rigueur, de minutie et de précision, de créativité.

Un métreur/Economiste de la Construction pour les devis quantitatifs.

- Qualification : Être titulaire d'un diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en génie civil option dessin bâtiment ou équivalent ;
- Expérience professionnelle - Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine du métrage de travaux de construction de bâtiment ;
- le métreur doit posséder de bonnes connaissances en construction, en aménagement des bâtiments, des matériaux et des logiciels de métré.

Un Expert en Systèmes et télécommunication à même d'accompagner l'équipe architecturale par des connaissances techniques pointues :

- Qualification - Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Bac+5 ou équivalent
- Expérience professionnelle - Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine de la fourniture, de la maintenance ou de l'acquisition des équipements de complexes scolaire.
- Avoir une bonne connaissance du bâtiment et de la lecture des plans 2D/3D.

Un Ingénieur Génie Electrique :

- Responsable des études d'électricité (courant fort et faible + Climatisation).
- Qualification : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Bac+5 en Génie Electrique, Electromécanique, ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des études et dimensionnements électriques des bâtiments (électricité courant fort, électricité courant faible, climatisation, ascenseurs et monte-charges, installations solaires et énergies renouvelables). Avoir une bonne connaissance du bâtiment et de la lecture des plans 2D/3D.

Un Ingénieur Fluides, Responsable des études de plomberie et d'installations des canalisations de fluides (eau, air, air liquide, gaz etc.).

- Qualification : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en fluides, énergies, réseaux environnementaux ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des études et dimensionnements des fluides dans le bâtiment et dans les installations industrielles ou pharmaceutiques.
- Avoir une bonne connaissance du bâtiment et de la lecture des plans 2D/3D.

Un Topographe :

- Qualification académique : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en topographie, géomatique ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des relevés topographiques, de la cartographie et de l'analyse des données géospatiales.
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de cartographie et de modélisation 2D/3D.

Un Géotechnicien :

- Qualification : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en géotechnique, génie civil ou équivalent. Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des études géotechniques, des analyses de sol et des essais de laboratoire.
- Avoir une bonne connaissance des techniques de forage et des logiciels de modélisation géotechnique.

Un Environnementaliste :

- Responsable des études d'impact environnemental et de la gestion des ressources naturelles. Qualification : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en environnement, sciences de la terre, écologie ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des études d'impact environnemental, de la gestion des déchets et des ressources naturelles.
- Avoir une bonne connaissance des réglementations environnementales et des techniques de remédiation. Avoir une bonne expérience et connaissance des instruments du Cadre Environnemental et Social (ESF) de la Banque Mondiale.

Un expert certifié EDGE :

- Qualification académique : Un Ingénieur ou environnementalistes niveau BAC+5 ayant des compétences professionnelles et techniques dans le domaine du bâtiment.
- Expérience professionnelle : Au moins huit (10) ans d'expérience et avoir réalisé au moins deux (02) projets similaires.
- Avoir obtenu un certificat EDGE.

Une Équipe Topo, Responsable des relevés topographiques et de la cartographie des terrains.

- Qualification : Être composée de plusieurs membres ayant des diplômes en topographie, géomatique ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale pour chaque membre, dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des relevés topographiques, de la cartographie et de l'analyse des données géospatiales.
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de cartographie et de modélisation 2D/3D. L'équipe doit être capable de travailler en coordination pour réaliser des relevés précis et détaillés.

Une Équipe Géotechnique, Responsable des études de sol et de la stabilité des fondations. - -

- Qualification : Être composée de plusieurs membres ayant des diplômes en géotechnique, génie civil ou équivalent.
- Expérience professionnelle : Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle générale pour chaque membre, dont un minimum de trois (03) années dans le domaine des études géotechniques, des analyses de sol et des essais de laboratoire.
- Avoir une bonne connaissance des techniques de forage et des logiciels de modélisation géotechnique. L'équipe doit être capable de réaliser des études complètes et détaillées sur la nature des sols et la stabilité des structures.

Pour chaque profil, joindre : le curriculum vitae (CV) et la copie légalisée du diplôme du concerné ou l'attestation de formation ou de stage. En plus, l'offre technique comportera une note d'organisation (méthodologie et plan de travail) et de présentation des moyens humains et matériels affectés aux prestations.

Le cabinet d'architectes retenu pourra compléter l'équipe de projet par d'autres ressources qu'il jugera nécessaires pour la bonne réalisation de ses prestations dans les règles de l'art et à la satisfaction de l'ISSEA. Les curriculums vitae détaillés, un chronogramme de mobilisation des experts clés proposés ainsi qu'une attestation de visite du site du projet signée par le Directeur Général de l'ISSEA devront accompagner la proposition technique du Maître d'œuvre.

5. DELAIS ET LIVRABLES ATTENDUS

Proposition financière

La proposition financière doit indiquer les coûts des prestations d'une part et les coûts afférents à la mission d'autre part, lesquels couvriront normalement la rémunération du personnel (étranger/local, sur le terrain et au siège), les indemnités de subsistance (indemnités journalières, indemnités de logement), les frais de transport (au plan

international et national, pour la mise en route et cessation d'activités), les services et matériels (véhicules, location et matériel de bureau, mobilier et fournitures diverses), la reproduction des documents et les enquêtes. Ces coûts doivent être évalués en pourcentage, indexé au montant des prestations, conformément au barème de l'ordre des architectes du pays de localisation du projet.

La proposition financière doit prendre en compte l'assujettissement à l'impôt et aux taxes.

Remise de la proposition financière

- Le cabinet soumettra un original de la proposition financière, ainsi que deux copies de celle-ci.
- Toutes ces propositions financières seront placées dans une enveloppe qui doit être cachetée et portera l'adresse et les renseignements sur le maître d'ouvrage.
« A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D'EVALUATION »
- En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fera foi. L'original et chacune des copies de la proposition financière doivent être imprimés à l'encre indélébile et signés par le représentant du Consultant, l'autorisation dudit représentant devant être confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- La proposition ne doit comporter aucune mention, interligne ou surcharge, sauf si cela est nécessaire à la correction d'erreurs imputables au Consultant ; toute correction de ce type devant alors être paraphée par le ou les signataires.
- La proposition financière dûment complétée doit être remise au plus tard, à la date et à l'heure indiquée dans les Données Particulières.
- La proposition doit être valable pendant 90 jours, à compter de la date à laquelle elle est remise. Durant cette période, le cabinet doit maintenir à disposition le personnel spécialisé qui est proposé pour la mission.
- Retrait des propositions
- Le retrait de la proposition peut être fait par écrit, sous forme de lettre ou câble, à tout moment avant la date d'adjudication. Le retrait peut être fait en personne par l'auteur de la proposition ou par son représentant dûment mandaté, sous réserve qu'il fasse connaître son identité et qu'il signe un reçu de l'offre avant adjudication.
- Modification des propositions
- Sauf dispositions contraires décidées par le client, les modifications doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure fixées pour la réception de la proposition financière. Les modifications devront être faites par écrit sous forme de lettre ou de câble et indiquer expressément la proposition ainsi modifiée, la nature de la modification, la référence de la demande de proposition ainsi que l'heure et la date fixées pour la réception de la proposition. Les modifications doivent être adressées au bureau désigné à cet effet, avec une indication de la raison ou des raisons de la modification.
- Evaluation de la proposition financière :
- Une négociation sera menée avec le cabinet.

La mission se déroulera sur une durée globale de 4 mois, y compris les délais d'examen par l'ISSEA et de corrections par le Maître d'œuvre, à compter de la date de notification de l'ordre

de service de démarrage des prestations au Maitre d'œuvre. Le délai global se décompose, en semaines, comme suit :

Etude préliminaire/APS	
Remise du dossier APS	04 semaines
Certification EDGE	04 semaines
Remise du dossier APD	08 semaines
Dossier d'Appel d'offres	
Remise du DAO	04 semaines

Le Cabinet d'architecture proposera dans son offre un planning prévisionnel détaillé qui précisera les durées des différentes tâches de l'étude, les dates de remise des livrables, les réunions et les jalons de validation.

Il prendra toutes ses dispositions pour mobiliser, à la demande de l'ISSEA, ses experts pour participer aux différentes réunions prévues dans le cadre de cette étude. Il est tenu de prendre en compte toutes les observations de l'ISSEA et des partenaires de l'étude.

Les livrables ci-dessus seront remis accompagnés, en annexes, de l'ensemble des documents recueillis et produits et des outils proposés dans le cadre des études.

Chaque livrable sera remis en version provisoire et en version finale en trois (3) exemplaires et sur support informatique contenant tous les fichiers produits, y compris les fichiers sources.

La version finale de chaque livrable devra intégrer les observations formulées par l'ISSEA et ses partenaires sur la version provisoire. Les délais d'examen des rapports par l'ISSEA sont estimés à deux (2) semaines calendaires.

Pour chaque livrable, après notification des observations sur la version provisoire, le Cabinet disposera d'un délai de deux (2) semaines calendaires pour transmettre la version finale pour validation.

Les examens et validation des rapports se feront sous forme d'ateliers techniques en comité élargi aux agences et directions concernées.

6. RESPONSABILITÉS DE L'ISSEA

L'ISSEA veillera à ce que le cabinet d'architecture reçoive toutes les informations nécessaires concernant la conception et la construction du complexe de bâtiments ISSEA-Ecole doctorale. Le cabinet d'architecture se verra attribuer une personne de contact et un comité qui assureront une communication fluide entre les deux entités. L'architecte sera autorisé à visiter le site et à prendre des photos si nécessaire.

L'ISSEA s'engage également à faciliter l'accès aux autorités locales et aux parties prenantes pour obtenir les autorisations nécessaires et résoudre tout problème administratif ou réglementaire. Enfin, l'ISSEA organisera des réunions régulières de suivi pour évaluer l'avancement du projet et traiter toute question ou préoccupation soulevée par le cabinet d'architecture.

7. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Un cabinet d'architecture sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) en accord avec les procédures définies aux paragraphes 3.11 à 3.12 et 7.11 à 7.12 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour

les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition de septembre 2023.

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 17 JUN 2025 par courriel à l'adresse suivante : PROJET_HISWACA_CEMAC@CEMAC.INT ; hiswaca@issea-cemac.org avec copie à TOUOFOH@CEMAC.INT.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats pourront contacter la Commission de la CEMAC à l'adresse suivante : PROJET_HISWACA_CEMAC@CEMAC.INT , hiswaca@issea-cemac.org et consulter les documents du projet sur le site internet de la Commission : <https://cemac.int/cooperation-avec-la-banque-mondiale/>

8. LIEU DE TRAVAIL ET DURÉE DU MANDAT

La durée du contrat de prestation de services est estimée à quatre (04) mois. La mission se déroulera au Siège de l'ISSEA à Yaoundé ou tout autre lieu convenu avec les responsables de l'ISSEA.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, contenu dans un seul fichier au format PDF, devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Une présentation du cabinet d'architecture y compris l'équipe dédiée pour le projet;
- L'attestation d'inscription à un ordre national ou international des architectes ;
- Des contrats similaires réalisés par le cabinet d'architecture et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le cabinet.

NB : toute expérience non justifiée ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation.

Le Directeur General de l'ISSEA



Dr Marcel OPOUMBA